

5^{ème} séance : vendredi 26 juin 2020 à 19h30**Séance ordinaire.**

L'an deux mil vingt, le 26 juin, le conseil municipal de la Commune de Dabo s'est réuni en Mairie, après convocation légale en date du 23 juin deux mil vingt, sous la présidence de Monsieur Eric WEBER, Maire.

Présents (21) :

Monsieur le maire, Eric WEBER.

Mesdames et Messieurs les adjoints : LEHRER Marie-Reine, WILMOUTH Jean-Michel, DILLENSCHNEIDER Anne, GASSER Nicolas, BENTZ Muriel, ANTONI David.

Mesdames et Messieurs les conseillers : CHRISTOPH Viviane, HUGUES Emilie, LE MEUR Elisabeth, BLAISE Murielle, SPENGLER Christophe, WOLFF Thierry, SCHWALLER Lydie, WEBER Didier, KNOLL Sylvie, CHEVRIER Franck, DIEMER Hélène, ZIMMERMANN Jérémy, SCHWALLER Michel, WEINSANDO-RUFFENACH Dominique.

Absents excusés (2) : KLEIN Angélique (procuration à WEINSANDO-RUFFENACH Dominique), ZOTT Patrick (procuration à SCHWALLER Michel)

Absents (0) :

Mme DILLENSCHNEIDER Anne a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préambule**Ordre du jour :**

1. **Approbation du compte rendu de séance du 12.06.2020.**
2. **Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
3. **Budget Primitif M14 pour l'année 2020.**
4. **Budget M49 EAU pour l'année 2020.**
5. **Désignation des membres du Jury Criminel 2021.**
6. **Désignation des élus aux organismes extérieurs.**
7. **Proposition des commissaires à la commission communale des impôts directs.**
8. **Tarifification Messti 2020.**
9. **Tarifification du Rocher 2020.**
10. **Reversement du solde des avances de trésorerie octroyées par la Commune de Dabo à l'Association « les Obadiers » pour la gestion des activités périscolaires.**
11. **Proposition d'acquisition à l'€uro symbolique d'un terrain privé au profit de la Commune : terrain appartenant à M. RUFFENACH Jérôme au lieu-dit Falkenberg : section 20 parcelle N°19.**
12. **Proposition d'acquisition d'un terrain privé au profit de la Commune : terrain appartenant à M. WEBER Daniel au lieu-dit « Bruegel matt » : section 40 parcelle N°12.**
13. **Proposition d'acquisition de terrains privés au profit de la Commune : terrains appartenant à Mme WEBER Karine ; fille de M. WEBER Daniel (usufruitier).**
14. **Proposition de rachat d'un terrain communal.**
15. **Divers et Communications.**

Le Maire demande au conseil de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Proposition d'acquisition d'un terrain privé au profit de la Commune : terrain appartenant aux conjoints NASSOY au lieu-dit « MUEHLGRABEN » : section B parcelle N°24.

1. Approbation du compte rendu de séance du 12.06.2020.

Le compte rendu du 12.06.2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sans objet.

3. Budget Primitif M14 pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. D'approuver le Budget Primitif M14 pour l'année 2020,
2. D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : 19 voix POUR 0 voix CONTRE 4 ABSTENTIONS

DCM N° 2020-05-D001

4. Budget Primitif M49 EAU pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. D'approuver le Budget Primitif M49 pour le service de l'eau pour l'année 2020,
2. D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : 20 voix POUR 0 voix CONTRE 3 ABSTENTIONS

DCM N° 2020-05-D002

5. Désignation des membres du Jury Criminel 2021

Préambule : Pour la formation de la liste du jury criminel pour l'année 2021, le nombre des jurés est fixé, dans le département de la Moselle, à 803 (réparti par commune ou communes regroupées proportionnellement au tableau officiel de la population) ; le nombre de juré pour la commune de DABO est donc fixé à 2 jurés.

Développement : En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, M. le Maire tirera au sort publiquement, à partir de la liste électorale communale, un nombre de noms triple de celui fixé précédemment, soit 6 noms.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve la liste suivante :

Nom(s) et prénom(s)	Date et lieu de naissance	Adresse	Profession
Gouy Michèle née Klein	20.04.1955 Illkirch-Grafenstadten	50 Petit Ballerstein -Dabo	retraîtée
Bohn Pierre	06.05.1951 Phalsbourg	4 rue des Vosges-Dabo	retraité
Barth Florine	13.07.1995 Sarrebourg	13 rue du Laschabach-Hellert	
Dillenschneider Jean-Claude	26.12.1954 Sarrebourg	6a Rue Ste Odile-Schaeferhof	retraité
Blaise Arsène	16.08.1968 Phalsbourg	27 Rue Charles de Gaulle-Hellert	Agent SNCF
Wilmouth Marilène née Gilles	15.11.1950 St Avold	23B Rue du Belvédère-Hellert	Auxiliaire de vie

2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité POUR

DCM N° 2020-05-D003

6. Désignation des élus aux organismes extérieurs.

Lors du conseil municipal, il a été proposé la désignation des personnes suivantes :

- **Délégués au syndicat des eaux :** Christophe Spengler et David Antoni (titulaires) Didier Weber et Thierry Wolff (suppléants) ;
- **Correspondante du CNAS :** Marie-Reine Lehrer
- **Correspondant défense :** Didier Weber
- **Délégué Sécurité :** Nicolas Gasser

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve les désignations susmentionnées,
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité POUR sauf pour le délégué CNAS avec 22 voix POUR et 1 ABSTENTION

DCM N° 2020-05-D004

7. Proposition des commissaires à la commission communale des impôts directs.

Rappel des dispositions réglementaires :

L'article 1650 du code général des impôts stipulent notamment que :

- *La commission est composée du maire ou l'adjoint délégué, président, de la commission, huit commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2.000 habitants,*
- *Le Maire est membre de droit de la CCID, il ne peut pas être mentionnée dans les personnes proposées*
- *Dans les deux mois suivants le renouvellement général du conseil, Il conviendra d'adresser une liste de contribuables, en nombre double (soit 32 noms), au directeur départemental des finances publiques qui nommera les commissaires et leurs suppléants.*
- *La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.*
- *Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.*
- *La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.*

Monsieur le maire Eric WEBER, membre de droit de la CCID

Il est proposé les candidats suivants :

Mesdames et Messieurs : Bentz Muriel, Wilmouth Jean-Michel, Lehrer Marie-Reine, Gasser Nicolas, Antoni David, Dillenschneider Anne, Lingenheld Georges, Lehrer Charles, Straumann Patrick, Husser Joseph Antoni Serge, Wolff Thierry, Spengler Christophe, Christoph VivianE, Flament Marie-Claude, Husser Daniel, Weber Didier, Diemer Hélène, Chevrier Franck, Le Meur Elisabeth, Knoll Sylvie, Weber Guy, Antoni-Christoph Théodore, Erb Sabine, Ritter Jürgen, Runtz Jacky, Zimmermann Jérémy, Schwaller Lydie, Christoph Fabienne, Blaise Murielle, Hugues Emilie, Klein Angélique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. approuve la liste avec les 32 propositions de commissaires à la CCID susmentionnée,
2. autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2020-05-D005

8. Tarification Messti 2020.

Lors du Conseil municipal du 24 janvier 2020 il a été fixé les nouveaux tarifs pour le MESSTI 2020 ci-dessous :

Auto-scooter	210 €
Manège enfantin	54 €
Grande boutique (7ml)	47 €
Petite boutique (4ml)	27 €

Nb : gratuité des emplacements sur les villages de Hellert et La Hoube.

Développement : En raison des circonstances exceptionnelles liées à la covid19, et notamment de la nécessaire mise en place d'un protocole sanitaire, M. le Maire propose de soutenir les forains en leur appliquant une tarification adaptée aux contraintes sanitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. décide la gratuité des emplacements sur la commune de Dabo pour l'année 2020 ;
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2020-05-D006

9.Tarifcation du Rocher 2020.

M. le Maire propose la réouverture du Rocher de Dabo (billetterie et sanitaires) pour la période estivale. L'accès à la tour de la chapelle ne pourra néanmoins pas être autorisée car les mesures de distanciation sociale ne peuvent être respectées au vu de l'étroitesse de passage (impossibilité de faire respecter les 1 mètre de distance entre les touristes / impossibilité de mettre en place un sens unique de visite). M. le Maire propose donc d'adapter les tarifs d'accès en conséquence.

La régie du Rocher dispose de tickets aux montants suivants :

- 0.50 cts : enfants
- 1.50 € : groupes
- 2.00 € : adultes

Nb : la collectivité ne sera pas en mesure d'éditer des tickets spéciaux dans les délais impartis, il sera donc nécessaire de proposer des tarifs sur la base des tickets existants : il est donc possible d'avoir un/des tarif(s) réduit(s) qui soient du même montant que les tickets existants ou pour lesquels il est possible de donner 2 tickets (exemple : un tarif réduit à 1.00 € où la caissière pourra donner 2 tickets enfants en contrepartie de l'entrée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1. Fixe les tarifs exceptionnels du Rocher de Dabo 2020, comme suit :**

Enfants	gratuit
Groupes	1.50
Adultes	1.50

- 2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2020-05-D007

10.Reversement du solde des avances de trésorerie octroyées par la Commune de Dabo à l'Association « les Obadiers » pour la gestion des activités périscolaires.

Préambule : Courant 2010, une convention a été formalisée entre l'association « les Obadiers », la mairie de Haselbourg et celle de Dabo pour l'animation, le suivi, la coordination et la mise en place des activités périscolaires sur le territoire des communes de Dabo et Haselbourg.

Cette convention prévoyait, dans son volet financier : (.../...) Une avance de trésorerie permanente représentant trois mois de fonctionnement sera versée au démarrage de l'action en juillet 2010 soit 40.000 € puis 43.000€ pour le deuxième trimestre. Pour les années suivantes, une avance de trésorerie de 25% de la dépense nette de fonctionnement prévisionnelle annuelle, sera versée en début de chaque trimestre. Ces avances seront régularisées en fin d'exercice comptable.

Le reliquat des différentes avances de trésorerie devait être restitué à la Commune de Dabo dès lors que l'association cesserait de prendre en charge les activités périscolaires.

Développement : Au 1^{er} septembre 2019, la Commune de Dabo a repris les activités périscolaires en régie directe. Il a été donné à l'association un semestre pour réaliser la clôture de ses comptes (dans l'attente des dernières dépenses de fonctionnement tels que les versements différés de l'URRSAF notamment et diverses autres caisses...).

Le solde restant sur le compte de l'association pour la gestion des activités périscolaires s'élève à 29.058,18 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1. Approuve le reversement du solde de clôture des crédits liés aux activités périscolaires de 29.058,18 € par l'association « les Obadiers » au profit de la Commune de Dabo ;**
- 2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2020-05-D008

11. Proposition d'acquisition à l'€uro symbolique d'un terrain privé au profit de la Commune : terrain appartenant à M. RUFFENACH Jérôme au lieu-dit Falkenberg : section 20 parcelle N°19.

Point ajourné

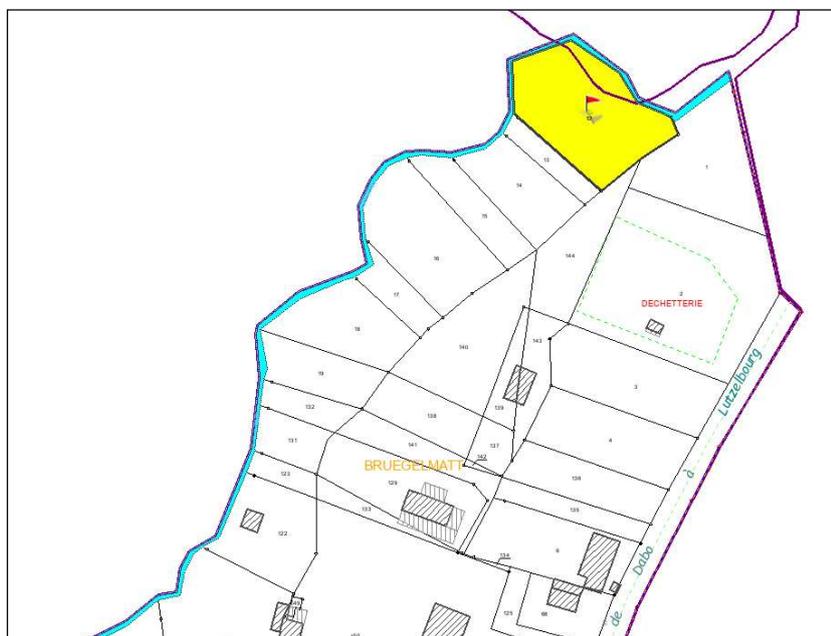
12. Proposition d'acquisition d'un terrain privé au profit de la Commune : terrain appartenant à M. WEBER Daniel au lieu-dit « Bruegelmatt » : section 40 parcelle N°12.

M. WEBER Daniel propose à la Commune de Dabo l'acquisition d'un terrain situé au lieu-dit « Bruegelmatt » en section 40 parcelle N°12 :

Description du terrain :

- Contenance = 3.070 m² ;
- Situation = zone Naturelle du Plan Local d'Urbanisme
- Servitude = aléa inondation (Zorn)

Localisation géographique :



Nb : Ce terrain est potentiellement intéressant pour la collectivité car situé à l'arrière de la future station d'épuration des eaux usées (STEP) de Schaeferhof-Hellert (exemple : pour réaliser les rejets des effluents traités de la STEP vers le milieu naturel ; à savoir la Zorn).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'acquisition de la parcelle appartenant à M. WEBER Daniel, située au-lieu-dit « Bruegelmatt » en section 40 N°12 du cadastre de la Commune de Dabo, au prix de 20 € de l'are ; soit un total arrondi à la somme de 615 € ; la formalisation de la transaction se fera par un acte administratif de vente ;
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2020-05-D009

13. Proposition d'acquisition de terrains privés au profit de la Commune : terrains appartenant à Mme WEBER Karine ; fille de M. WEBER Daniel (usufruitier).

Point ajourné

14. Proposition de rachat d'un terrain communal.

Point ajourné

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR :

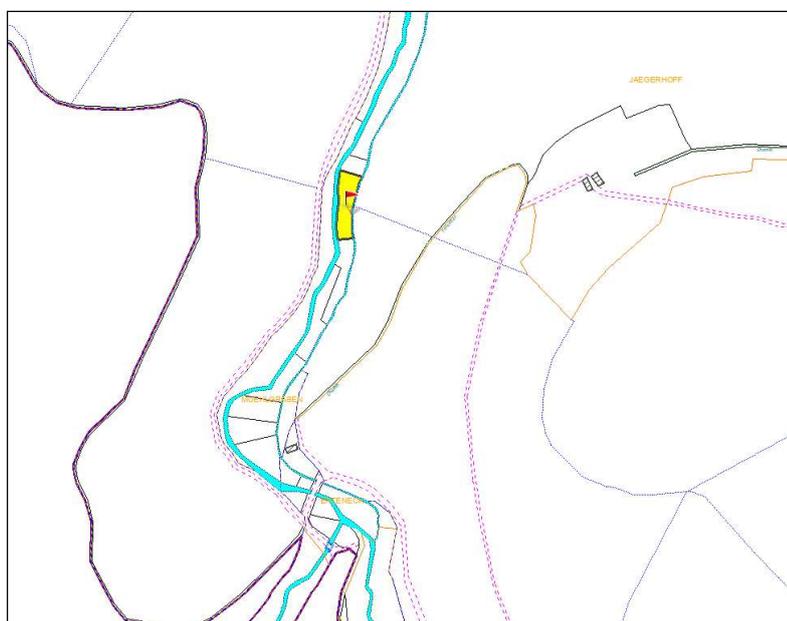
Proposition d'acquisition d'un terrain privé au profit de la Commune : terrain appartenant aux conjoints NASSOY au lieu-dit « MUEHLGRABEN » : section B parcelle N°24.

Les conjoints NASSOY proposent à la Commune de Dabo l'acquisition d'un terrain situé au lieu-dit « MUEHLGRABEN » en section B parcelle N°24 :

Description du terrain :

- Contenance = 1.780 m² ;
- Situation = zone Naturelle du Plan Local d'Urbanisme
- Servitude = aléa inondation (Zorn)

Localisation géographique :



NB : Ce terrain intéresse la Commune pour réaliser des échanges fonciers avec l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 3. Approuve l'acquisition de la parcelle, appartenant à Mme NASSOY Isabelle et M. NASSOY Jean-Claude, située au lieu-dit « MUEHLGRABEN » en section B parcelle N°24 du cadastre de la Commune de Dabo, au prix de 20 € de l'are ; soit un total de 356 € ; la formalisation de la transaction se fera par un acte administratif de vente ;**
- 4. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2020-05-D010

Divers et Communications.

- Le Maire informe qu'un projet de règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Dabo sera transmis prochainement pour passage au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal
- Le Maire informe que la négociation pour le loyer Free a abouti à hauteur de 4500 euros/an
- Le Maire propose aux conseillers de distribuer une note d'information dans les boîtes aux lettres. Sur celle-ci y figure les permanences de remise des masques dans chaque village
- Le Maire informe sur la fibre
- Le Maire informe de l'avancée du site internet et des nouvelles adresses mail mise en place en mairie.

***/**

LA SEANCE EST LEVEE A 22h25.

Liste des élus présents	Signature
WEBER Eric, <u>Maire</u>	
LEHRER Marie-Reine, <u>1^{er} Adjointe</u>	
WILMOUTH Jean-Michel, <u>2^{ème} Adjoint</u>	
DILLENCHNEIDER Anne, <u>3^{ème} Adjointe</u>	
GASSER Nicolas, <u>4^{ème} Adjoint</u>	
BENTZ Muriel, <u>5^{ème} Adjointe</u>	
ANTONI David, <u>6^{ème} Adjoint</u>	
CHRISTOPH Viviane	
HUGUES Emilie	
LE MEUR Elisabeth	
BLAISE Murielle	
SPENGLER Christophe	
WOLFF Thierry	
SCHWALLER Lydie	
WEBER Didier	
KNOLL Sylvie	
CHEVRIER Franck	
DIEMER Hélène	
ZIMMERMANN Jérémy	
ZOTT Patrick	Exc.
KLEIN Angélique	Exc.
SCHWALLER Michel	
WEINSANDO-RUFFENACH Dominique	